



Logement solde antérieur

Par **A.Marie**, le **05/06/2019** à **17:56**

Bonjour,

Mon agence immobilière me réclame la somme de 159,00€ sans justificatif ni facture !

Je suis a jour de mes loyers ,identiquement au niveau de mes provisions sur charges et enfin du complément de charges en fin d'année . ayant contacté mon agence pour comprendre en quoi concerne ces 159,00€ que ce soit par message vocal ou a travers la secrétaire qui me dit qu'elle en fera part a son patron (l'agent immobilier de mon appartement) il ne daigne pas me contacter. De fait je ne sais pas quoi faire ! Dois je leur envoyer un courrier en recommandé ? Est ce légal de réclamer une somme d'argent sans facture ni justificatif ?

Merci d'avance pour vos reactions et réactivités

Par **Visiteur**, le **05/06/2019** à **18:35**

Nonjour

Oui, vous pouvez evoyer un recommandé demandant le détail justifiant du montant réclamé

Par **janus2fr**, le **05/06/2019** à **18:49**

Bonjour,

Un recommandé, vous allez le payer !

C'est à l'agence de vous fournir le justificatif de cette somme pour vous la réclamer, tant qu'elle ne le fait pas, vous n'avez aucune obligation de payer.

Personnellement, je ne dépenserais pas 5€ pour ça...

Par **A.Marie**, le **05/06/2019** à **19:38**

Merci pour votre réponse

je les ai contacté mais ils ne répondent pas, de plus je recois ce jour un avis d'échéance détaillant pour juin le loyer +les charges a payer et ci dessus :

" solde antérieur du locataire au 31/05/2019 159,00 € "

C'est aberrant !!